

/ FORFAIT JOUR

ÉVOLUTION DE L'ACCORD CADRE

FO ÉNERGIE ET MINES – SECTEUR CADRE, VOUS ANNONCE L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION EN VUE D'UN AVENANT À L'ACCORD FORFAIT JOUR EN VIGUEUR À ERDF ET À GRDF.

FO Énergie et Mines, signataire de l'accord cadre « Forfait Jour » entré en vigueur le 1^{er} septembre 2009, vous informe qu'une négociation d'avenant à cet accord démarrera au mois d'avril.

Vous avez été nombreux(ses), en avril 2012, à répondre à l'enquête Force Ouvrière relative aux dispositions de cet accord, et à nous exprimer votre perception de l'application de celui-ci.

Depuis, FO n'a eu de cesse de porter vos revendications auprès des Directions d'ERDF et de GrDF afin d'aboutir à un avenant pour en améliorer le contenu.

L'ouverture de cette négociation va donc nous permettre de faire évoluer l'accord « Forfait Jour » et son application, conformément à ce que vous nous avez exprimé lors de l'enquête.

FO Énergie et Mines revendique que 100 % des « bilans annuels Forfait Jour » soient réalisés afin de faciliter les échanges entre les managers et leurs collaborateurs, ainsi que la compréhension des mesures salariales qui en découlent (RPCC /RCTD).

FO Énergie et Mines revendique que les « rémunérations complémentaires » soient attribuées en fonction d'un référentiel connu et objectif pour l'ensemble de l'encadrement.

FO Énergie et Mines revendique l'évolution des dispositions des majorations et de placement sur le CET et que les cadres ne soient pas en reste suite à la signature récente de l'accord temps de travail qui ne concerne pas les cadres au forfait.

FO Énergie et Mines revendique que l'autonomie des cadres au forfait soit réellement reconnue et se traduise par la possibilité d'une ouverture du droit au travail à distance.

N'hésitez pas à nous interpeller, les délégués FO Énergie et Mines restent à votre disposition.

